

Conditions d'adhésion au Club Maison Carte d'Or

Les présentes conditions s'appliquent à l'adhésion au Club Maison Carte d'Or, créée par la société Unilever France.

ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS

1. L'adhésion au Club Maison Carte d'Or est réservée aux professionnels de la restauration clients du Relais d'Or Miko, situés en France métropolitaine (Corse comprise) à l'exclusion des restaurateurs du secteur public
2. Il ne sera admis qu'une seule inscription par restaurant (même nom, même adresse postale, même adresse mail). En cas d'inscriptions multiples, seule la première inscription valablement enregistrée sera prise en compte sans que cela ne puisse donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.
3. Un chef ayant plusieurs établissements peut inscrire chacun de ses restaurants sur le Club Maison Carte d'Or.
4. L'adhésion au Club Maison Carte d'Or est strictement personnelle et nominative.
5. Si vous avez moins de 18 ans, vous devez obtenir l'autorisation de votre représentant légal pour pouvoir adhérer au Club.
6. Les collaborateurs et membres du personnel d'Unilever et des tiers auxquels Unilever fait appel pour l'élaboration du Club Maison Carte d'Or ne peuvent y adhérer.
7. Sont également exclues de toute adhésion, toutes les personnes qui s'inscrivent en collaboration organisée, soit dans le cadre de l'une ou l'autre association juridique ou association de fait, soit en collaborant de toute autre manière pour se voir attribuer des dotations plus rapidement, soit qui sont suspectées de fraude par Unilever France.

ARTICLE 2 - DONNÉES PERSONNELLES

1. Pour adhérer au Club Maison Carte d'Or, vous pouvez être amené à devoir transmettre certaines données personnelles (par exemple votre nom, prénom, adresse de l'établissement, adresse email, nom de l'établissement, fonction, type de l'établissement...).
2. Vous garantissez que les données que vous transmettez sont correctes, à jour et complètes.
3. Les données personnelles que vous nous transmettez sont utilisées conformément à notre politique de protection des données personnelles, à consulter sur le lien suivant : http://www.unileverprivacypolicy.com/fr_fr/policy.aspx.
4. Vos données personnelles peuvent être amenées à être communiquées aux entreprises partenaires du Club Maison Carte d'Or, qui travaillent avec Unilever France au bon fonctionnement du Club Maison Carte d'Or. Pour en savoir plus, nous vous invitons à contacter Unilever France, Maison Carte d'Or, 20, rue des Deux Gares, 92842 Rueil Malmaison Cedex.

ARTICLE 3 - MODALITES ET CONDITIONS D'ADHESION

1. Pour adhérer au Club Maison Carte d'Or, le restaurateur doit se rendre sur le site web <http://maison.cartedor.fr/leclub/> et remplir le questionnaire d'inscription qui lui est proposé. Il recevra ensuite un email lui indiquant que sa demande d'inscription a bien été prise en compte et qu'elle est soumise à la validation des équipes commerciales Unilever France. Dès validation de son inscription, le restaurateur recevra un email de confirmation lui demandant de créer son mot de passe. Une fois le mot de passé créé, il recevra un email de bienvenue au Club Maison Carte d'Or.
2. Toute inscription incomplète, non conforme aux conditions exposées dans le présent document, falsifiée, non validée ou sous une autre forme que celle prévue ci-dessus ou comportant des indications inexacts ou fausses, ne sera pas prise en considération et sera considérée comme nulle.
3. Les adhérents autorisent Unilever France à procéder à toutes vérifications concernant leur identité ou leur adresse. Toute indication fausse ou erronée entraîne l'annulation immédiate de leur inscription au Club Maison Carte d'Or.
4. Le Club Maison Carte d'Or propose aux restaurateurs des recettes de desserts glacés ainsi que des vidéos de gestes techniques pour les inspirer et les guider au quotidien dans leur processus de création. Il propose également des formations avec l'Académie Maison Carte d'Or à Paris et en province selon une liste pré définie, ainsi que l'accès à des exclusivités sur les produits et l'actualité de Maison Carte d'Or. Le restaurateur pourra accéder à des articles et des dossiers thématiques concernant notamment et sans que cette liste soit exhaustive : son métier de restaurateur, la pâtisserie, les desserts glacés, les nouvelles tendances culinaires en matière de desserts. Le restaurateur aura également accès à un programme de récompenses à points donnant lieu à des dotations.
5. Pour se désinscrire du Club Maison Carte d'Or, le restaurateur doit envoyer sa demande par email à : desinscription@leclubcartedor.fr.

ARTICLE 4 - ATTRIBUTION DES POINTS

1. Une fois que le restaurateur a reçu la confirmation de son inscription au Club Maison Carte d'Or, il peut cumuler des points en réalisant des actions précises selon la pyramide de points ci-après :

Action réalisée	Nombre de points correspondant
<i>Inscription au Club Maison Carte d'Or</i>	+20 pts
<i>Anniversaire de l'inscription au Club Maison Carte d'Or</i>	+20 pts
<i>Nouveau client</i>	+ 100 pts
<i>Le 1er dessert inspiration Maison Carte d'Or mis à la carte</i>	100 pts
<i>Le 2ème dessert inspiration Maison Carte d'Or mis à la carte</i>	+150 pts
<i>Le 3ème dessert inspiration Maison Carte d'Or mis à la carte</i>	+200 pts
<i>1L de glace Carte d'Or acheté</i>	+ 1pt
<i>Palier 500L de glace achetés chez Carte d'Or atteint</i>	+ 50 pts
<i>Palier 1000L de glace achetés chez Carte d'Or atteint</i>	+ 100 pts
<i>Récompense croissance à la fin d'année</i>	+ 50 pts

<i>calendaire (achat de plus de litres de glace que l'année précédente)</i>	
<i>Visibilité de la marque Carte d'Or sur la carte dessert</i>	+ 50 pts

A l'exception de la « récompense croissance à la fin d'année calendaire », les points sont cumulés de la date de l'inscription du restaurateur jusqu'à la fin du mois de sa date anniversaire annuelle d'inscription. Ils sont remis à zéro à la fin du mois de sa date anniversaire.

Exemple : un restaurateur s'est inscrit au programme de la maison Carte d'Or le club le 2 janvier 2019, les points cumulés durant l'année seront remis à zéro le 31 janvier 2020.

2. Précisions concernant les actions « 1^{er} dessert, 2^{ème} dessert et 3^{ème} dessert Maison Carte d'Or mis à la carte » :
 - L'obtention du nombre de points correspondant se fera si le dessert mis à la carte est inspiré de l'un des desserts Maison Carte d'Or présentés sur le site du Club Maison Carte d'Or. Si le dessert mis à la carte est trop éloigné, le restaurateur n'obtiendra pas le nombre de points correspondant.
 - Le restaurateur peut cumuler au maximum 450 points en une année en mettant à sa carte 3 desserts Maison Carte d'Or.

ARTICLE 5 - LES DOTATIONS

1. Toutes les dotations sont personnelles et non-cessibles, et ne peuvent pas être échangées contre de l'argent. Elles ne peuvent être utilisées que dans un cadre professionnel.
2. En cas de refus ou de toute autre raison de non-remise d'une dotation, celle-ci revient à Unilever France.
3. Une fois que le restaurateur a commandé sa ou ses dotations en ligne, celles-ci seront livrées à l'adresse indiquée lors de l'adhésion au Club Maison Carte d'Or, qui doit être l'adresse professionnelle. Les dotations sont livrées sous 3 semaines environ, à compter de la date de commande.
4. L'acheminement des dotations, bien que réalisé au mieux de l'intérêt des restaurateurs, s'effectue aux risques et périls des destinataires. Les éventuelles réclamations doivent être formulées par les destinataires, directement auprès des établissements ayant assuré l'acheminement, dans les trois jours de la réception, et par lettre recommandée avec accusé de réception.
5. Pour toute information concernant les dotations, vous pouvez contacter votre commercial Unilever France ou écrire à l'adresse suivante : contact@leclubcartedor.fr
6. Les dotations disponibles sont les suivantes (voir notre site web pour les fiches descriptives détaillées des dotations) :

Nombre de points	Nom du produit	Description
2500 pts	Un robot pâtissier D'une valeur estimative de	<u>Un robot mélangeur KITCHENAID K45</u> (Cette dotation ne peut être attribuée que dans la

	550€ TTC	limite d'une dotation par Restaurateur sur la durée de validité des points, soit un an).
2500 pts	<p>Box Oh la vache ! Séjours</p> <p>D'une valeur estimative de 270€ TTC</p>	<p><u>Carte cadeau Immersion à la ferme :</u></p> <p>Oh la Vache ! propose des immersions dans le quotidien de producteurs engagés pour une agriculture responsable. Lors de cette immersion on</p> <ul style="list-style-type: none"> → se met au vert → met la main à la pâte → pour apprendre un savoir-faire comme apprendre à fabriquer du fromage de chèvre, lever le pain ou encore balader un troupeau de brebis. → on assure un complément de revenu juste aux producteurs qui vous accueillent. <p>Comment ça marche ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le coffret contient une carte dotée d'un code unique de réservation 2. Lorsque vous recevez le coffret, vous choisissez l'immersion de vos rêves sur le site www.ohlavache.org 3. Une fois choisi, utilisez le code pour valider la réservation ou en guise de réduction si vous choisissez une réservation au montant plus important <p>De nombreuses expériences vous sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> – fabriquer du fromage avec Lucile en Normandie – tondre des alpagas avec Caroline dans le Lot et Garonne – lever le pain avec Nicolas en Bourgogne – chouchouter des choux en permaculture avec Pierre en Île de France – partir en transhumance avec Ronan dans les Cévennes – brasser ta propre bière avec Martine en Alsace – cultiver la truffe avec Didier dans le Périgord – etc <p>Avec 270€ sur Oh la Vache ! on peut par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> – partir 2 jours et 1 nuit en immersion à 1 ou 2 personnes – utiliser ce montant en guise de réduction sur une expérience au montant plus élevé – partir une journée à 2 personnes, puis utiliser le rester du montant en guise de réduction sur une autre expérience <p>Valable 1 an à partir de la date d'envoi.</p>
2000 pts	<p>Box Oh la vache ! Expérience journée</p> <p>D'une valeur estimative de</p>	<p><u>Carte cadeau Immersion à la ferme :</u></p> <p>Oh la Vache ! propose des immersions dans le quotidien de producteurs engagés pour une agriculture</p>

	<p>160€ TTC</p>	<p>responsable. Lors de cette immersion on → se met au vert → met la main à la pâte → pour apprendre un savoir-faire comme apprendre à fabriquer du fromage de chèvre, lever le pain ou encore balader un troupeau de brebis. → on assure un complément de revenu juste aux producteurs qui vous accueillent.</p> <p>Comment ça marche ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le coffret contient une carte dotée d'un code unique de réservation 2. Lorsque vous recevez le coffret, vous choisissez l'immersion de vos rêves sur le site www.ohlavache.org 3. Une fois choisi, utilisez le code pour valider la réservation ou en guise de réduction si vous choisissez une réservation au montant plus important <p>De nombreuses expériences vous sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> – fabriquer du fromage avec Lucile en Normandie – tondre des alpagas avec Caroline dans le Lot et Garonne – lever le pain avec Nicolas en Bourgogne – chouchouter des choux en permaculture avec Pierre en Île de France – partir en transhumance avec Ronan dans les Cévennes – brasser ta propre bière avec Martine en Alsace – cultiver la truffe avec Didier dans le Périgord – etc <p>Avec 160€ sur Oh la Vache ! on peut par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> – partir 1 journée en immersion à 1 personne – partir 1 journée en immersion à 2 personnes – utiliser ce montant en guise de réduction sur une expérience au montant plus élevé <p>Valable 1 an à partir de la date d'envoi.</p>
<p>2000 pts</p>	<p>Un Apple Ipad 32 Go WiFi</p> <p>D'une valeur estimative de 359€ TTC</p>	<p><u>iPad Apple 32 Go WiFi Gris Sidéral 9.7"</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Taille de l'écran : 9,7 » Écran Retina, Écran Multi-Touch rétroéclairé par LED de 9,7 pouces (diagonale) avec technologie IPS, Résolution de 2 048 x 1 536 pixels à 264 ppp, Revêtement oléophobe résistant aux traces de doigts, Compatible avec l'Apple Pencil • Processeur : Apple A10 Fusion avec architecture 64 bits, Coprocesseur M10 intégré • Système d'exploitation : iOS 11 <p>(Cette dotation ne peut être attribuée que dans la</p>

		limite d'une dotation par Restaurateur sur la durée de validité des points, soit un an).
1000 pts	<p align="center">Un siphon à crème</p> <p align="center">D'une valeur estimative de 100€ TTC</p>	<p><u>Siphon à crème « Profi Whip »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour des préparations froides avec corps et têtes en acier inoxydable. • Corps en acier inoxydable brossé ; tête avec soupape amovible et joint avec languette pour un nettoyage rapide et hygiénique. Siphons tout inox, sécurité d'utilisation, conforme à la norme DF21-901:2013/ – 3 douilles décors différentes. • Tête entièrement en acier inoxydable avec valve fixée – Bande silicone pour prise en main sécurisée – Corps en acier inoxydable brossé – Porte capsule en acier inoxydable, ergonomique avec revêtement silicone anti-dérapant – joint silicone avec ergot facilitant l'extraction pour le nettoyage. • Indication sur le corps du siphon du niveau de remplissage maximum. • Siphon compatible lave-vaisselle. • Livré avec 2 douilles tulipe et cannelé (à pas de vis inox) porte cartouche et brosse de nettoyage. • Contenance : 100cl.
800 pts	<p align="center">Un set de 3 couteaux de cuisine</p> <p align="center">D'une valeur estimative de 80€ TTC</p>	<p><u>3 Couteaux de cuisine</u></p> <p>Lames en acier inox X45 CrMo V14</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manche POM noir avec 3 rivets inox - Mitre et soie inox moulées - Lame découpée soudée - Livré sur carte avec protection de la lame <ul style="list-style-type: none"> ○ L250 ○ L200 ○ L150
600 pts	Un abonnement d'un an au	<u>Le magazine des chefs</u>

	<p>magazine Y.A.M</p> <p>D'une valeur estimative de 60€ TTC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un magazine qui offre aux professionnels et à la jeune génération un accès direct au savoir grâce à l'intervention des plus grands spécialistes. - Recevez tous les deux mois plus de 140 pages de recettes, de reportages, de conseils et d'astuces de professionnels de la cuisine française.
600 pts	<p>Une veste de cuisine</p> <p>D'une valeur estimative de 40€ TTC</p>	1 veste de cuisine croisée avec de marque Bragard avec une poche poitrine et boutonnage asymétrique
450 pts	<p>Une toile de cuisson anti-adhésive</p> <p>D'une valeur estimative de 27€ TTC</p>	<p><u>Une toile de cuisson « EXOpat »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Bords blancs, à la marque Mafter. - C° d'utilisation : résistant de -40°C à +300°C. - Matériau(x) : tricot de verre imprégné de silicone - Dimensions : L. 585 mm lg. 385 mm

Les dotations perçues à partir de 1500 points et au-delà, ne pourront être attribuées qu'une seule fois à chaque restaurateur durant toute la période de validité des points.

ARTICLE 6 - RESPONSABILITÉ ET GARANTIE

1. Le restaurateur inscrit reconnaît que l'inscription au Club Maison Carte d'Or se fait entièrement à ses propres risques.
2. Si dans le cadre du Club Maison Carte d'Or, il vous est demandé de transmettre, télécharger, enregistrer ou autrement communiquer une contribution, vous garantissez que cet envoi/cette contribution ne porte atteinte à aucun droit (de propriété intellectuelle) de tiers et n'est en aucune façon illicite et vous garantissez Unilever France contre toutes réclamation de tiers à cet égard.
3. Unilever France n'est responsable pour aucun dommage direct et/ou indirect en rapport avec le Club Maison Carte d'Or, y compris (sans y être limité) :
 - Les dotations qu'il distribue
 - L'adaptation, l'interruption ou la fin du Club Maison Carte d'Or et/ou l'adaptation des dotations disponibles
 - L'utilisation illicite de ses systèmes par un tiers
4. Unilever France ne saurait être tenu pour responsable si pour cause de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté le Club Maison Carte d'Or devait être annulé, modifié ou reporté. Des additifs et modifications de modalités peuvent alors éventuellement être publiés. Ils seront considérés comme des annexes aux présentes modalités.
5. Unilever France ne saurait être tenu pour responsable de tout dysfonctionnement du réseau « Internet » empêchant le bon déroulement du Club Maison Carte d'Or dû à des actes de malveillance externes. La connexion de

toute personne au site se fait sous son entière responsabilité. Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte due à des actes de malveillance extérieures, et notamment les virus.

6. Unilever France ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs adhérents ne pourraient se connecter au site du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.
7. Les modalités du Club Maison Carte d'Or de même que les dotations disponibles ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.
8. Unilever France peut annuler ou suspendre tout ou une partie du Club Maison Carte d'Or s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de l'adhésion au Club Maison Carte d'Or, et notamment en cas de communication d'informations erronées. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.
9. Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Club Maison Carte d'Or est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à Unilever France, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Club Maison Carte d'Or.
10. Unilever France n'est pas responsable des informations contenues sur les sites partenaires. Le contenu et les images présentes sur ces sites partenaires relèvent uniquement de la responsabilité du partenaire éditeur conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 7 - DROITS D'UNILEVER

1. Unilever France se réserve le droit de suspendre ou de résilier à tout moment votre adhésion au Club Maison Carte d'Or si de quelque manière que ce soit, vous agissez en contradiction avec les présentes conditions ou avec une disposition légale applicable, et ce sans vous en informer au préalable, et sans qu'Unilever en soit tenu pour responsable.
2. Unilever France se réserve le droit de modifier ou d'annuler le présent Club, ou une partie de celui-ci, au cas où des circonstances particulières l'exigeraient. La responsabilité d'Unilever ne pouvant être engagée de ce fait.

ARTICLE 8 - CONTACT

1. Pour toute question ou commentaire à propos du présent Club Maison Carte d'Or, vous pouvez nous écrire à contact@leclubcartedor.fr ou auprès de votre commercial Unilever France ou Relai d'Or Miko.
2. Il vous sera aussi possible de poser des questions directement sur le site du Club Maison Carte d'Or qui seront soumises à une modération, de manière à s'assurer que les questions posées ne l'ont pas déjà été et qu'elles sont conformes à l'ordre public et aux bonnes mœurs (notamment apologie des crimes contre l'humanité, incitation à la haine raciale ou sexuelle, pornographie, pornographie infantile, représentation de drogues ou produits illicites, etc).

ARTICLE 9 - DIVERS

1. Les conditions de la présente adhésion au Club Maison Carte d'Or peuvent à tout moment être adaptées par Unilever France. Nous vous conseillons dès lors de les consulter régulièrement.
2. Nos conditions d'utilisation et notre déclaration de vie privée sont applicables au Club Maison Carte d'Or.
3. L'adhésion au Club Maison Carte d'Or implique l'acceptation des présentes conditions. Seuls les tribunaux de France sont compétents en cas de contestation. Seul le droit français s'applique.
4. Toute fraude ou non-respect des présentes conditions pourra donner lieu à l'exclusion du Club Maison Carte d'Or pour son auteur, Unilever France se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.